Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 47/1956 (1956)

Artikel: Vaud
Autor: Martin, A. / M. M. / Meylan, Louis
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-114466

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'Humanités depuis 25 ans. Homme d'une vaste culture, il a exercé sur des générations d'élèves une très heureuse influence.

Quant à la Royale Abbaye de Saint-Maurice, elle envisage pour son collège la création d'une section latin-sciences, tribut payé à la spécialisation moderne.

Partout la vie culturelle de ces collèges est intense : musique, art dramatique, ciné-clubs, jeunesses musicales, etc. Parmi les conférenciers qui ont « marqué » cette année 1955-56, il faut signaler à Sion le colonel Frick, et à Saint-Maurice M. Henri Guillemin. EUG. CLARET.

Vaud

Enseignement primaire

Nous espérions n'avoir pas à revenir, dans la présente chronique, sur les difficultés que nous crée depuis plusieurs années la pénurie du corps enseignant. Cette pénurie, qui tend heureusement à s'atténuer, et qui est maintenant résorbée en ce qui concerne les maîtresses enfantines et semi-enfantines, nous cause encore quelques soucis quant à la repourvue des classes du degré supérieur et des classes primaires supérieures. En effet, les volées nombreuses atteignent maintenant les derniers degrés de la scolarité, obligeant les villes surtout à ouvrir sans cesse de nouvelles classes et à construire les locaux susceptibles de les abriter.

Une deuxième « classe rapide » a terminé ses études en octobre, et les élèves ont été placés aussitôt dans le canton. De plus, nous avons dû demander à l'Ecole normale de nous céder prématurément une vingtaine de jeunes filles de dernière année, pour les répartir au 1er novembre dans les classes restées sans titulaire.

Certains craignaient que la formation accélérée des instituteurs n'eût des conséquences fâcheuses pour l'école, mais il semble que tel n'est pas le cas en général. Nous devons cependant signaler qu'un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices des classes rapides sont retournés à leurs études antérieures, interrompues souvent faute de moyens financiers, et que quelques économies réalisées pendant plusieurs mois leur ont permis de reprendre.

Les mutations anormalement nombreuses qui se produisent actuellement dans le corps enseignant ne vont pas sans compliquer singulièrement la tâche des inspecteurs scolaires. Ces fonctionnaires doivent vouer une attention toute particulière aux classes des débutants, dont le nombre s'accroît sans cesse, sans diminuer pour autant le contrôle des autres classes ni perdre de vue les multiples questions théoriques et pratiques que pose sans cesse la direction de l'école.

M. Charles Foretay, qui a atteint la limite d'âge, a demandé à être relevé de ses fonctions d'inspecteur scolaire du 1er arrondissement pour le 30 juin 1956. Après avoir enseigné successivement à Thierrens, à Montricher et à Lausanne, il fut appelé à l'inspectorat en 1932 et se consacra d'abord aux classes du 6e arrondissement avant de diriger sa circonscription actuelle. Il est l'auteur de plusieurs manuels de français en usage dans nos classes et fut le rédacteur du plan d'études pour les classes primaires supérieures.

Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Berthold Beauverd, maître primaire supérieur à Lausanne, qui a repris la direction du 6e arrondissement.

Quelques mutations sont intervenues récemment dans les rangs des directeurs des écoles primaires. C'est ainsi que M. Jean Chambordon a été nommé directeur à La Tour-de-Peilz, M. Henri Pavillard, à Vallorbe, M. Marcel Besson, à Vevey, M. René-Albert Houriet, à Bex ; les nouveaux titulaires remplacent respectivement MM. Mamin, Dentan, Hürlimann et Pâquier, démissionnaires.

Le Département a délivré en automne 1955 quatre brevets pour l'enseignement dans les classes primaires supérieures et 12 diplômes aux nouveaux conseillers de profession.

En collaboration avec la gendarmerie vaudoise, le Département a organisé dans toutes les classes du canton un examen scolaire obligatoire pour tous les élèves qui possèdent une bicyclette. Cet examen, qui devait contrôler les connaissances de nos élèves en matière de circulation routière, comportait une épreuve écrite, une épreuve orale et un exercice pratique. Un certificat a été délivré à tous ceux qui ont obtenu les notes jugées suffisantes.

Dans le domaine des manuels scolaires, nous avons procédé à un certain nombre de réimpressions sans apporter de notables changements aux éditions précédentes. En revanche, une commission formée de maîtres primaires et secondaires a étudié la refonte du « Chante jeunesse » dont l'édition était épuisée. Suivant les propositions de cette commission, le Département a décidé l'impression de deux nouveaux manuels ; l'un remplacera l'ouvrage existant auquel seront apportés des modifications substantielles, l'autre sera, uniquement à l'usage des maîtres, une liste de morceaux destinés aux classes enfantines et du degré inférieur.

Les deux ouvrages de mathématiques employés dans les classes primaires supérieures ne sont plus en harmonie avec les exigences et les programmes actuels. Ils doivent être assez profondément remaniés, et le Conseil d'Etat a chargé de ce soin deux inspecteurs scolaires et deux maîtres primaires supérieurs. Une part plus considérable sera faite à l'enseignement de la géométrie théorique.

De beaux bâtiments scolaires ont été construits à Aigle, Lausanne, Villars-sous-Yens, et un grand nombre de communes ont entrepris des rénovations plus ou moins complètes de leurs installations scolaires, qu'il s'agisse de locaux de classes ou d'appartements réservés aux maîtres. Ces constructions et réparations sont subsidiées par l'Etat, qui alloue également des subventions pour le remplacement des mobiliers scolaires usagés.

Le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement pour les médecins scolaires, lequel prévoit la vaccination de nos élèves au B.C.G., cette vaccination ne pouvant toutefois avoir lieu qu'avec le consentement des parents.

C'est un phénomène constant que les périodes d'après-guerre entendent remettre toutes choses en question, et le domaine pédagogique n'échappe pas à cette règle. On parle beaucoup d'éducation nouvelle sans savoir toujours ce que recouvre exactement cette expression, qui

revêt des sens très différents selon les hommes et selon les latitudes.

On discute plus qu'autrefois de méthodes et de techniques, mais on oublie assez souvent que ce qui compte, en définitive, ce n'est pas tant les procédés d'enseignement que le but final de l'école qui s'appelle la formation d'hommes et de femmes au jugement sain et à la conscience éclairée, d'hommes et de femmes qui soient capables de s'intégrer dans notre société et d'y jouer un rôle utile.

Notre Département est très respectueux de la liberté de ses maîtres auxquels il permet certains essais, sous le contrôle des inspecteurs. Il est persuadé qu'il est nécessaire d'expérimenter, mais avec prudence, une prudence sans cesse soutenue par la conscience professionnelle et par le sens des responsabilités.

A. MARTIN.

Enseignement secondaire

L'année 1955 a été marquée, pour l'enseignement secondaire vaudois, par deux actes législatifs importants. Le 5 septembre 1955, le Grand Conseil votait une loi revisant le Statut général des fonctions publiques cantonales de 1947. Une nouvelle échelle des traitements était adoptée en même temps que les fonctions exigeant des titres universitaires étaient reclassées. Le personnel enseignant secondaire, dont la fonction a été vraiment revalorisée dans une mesure que les intéressés n'osaient espérer, est un des principaux bénéficiaires de l'opération.

Il est heureux que l'Etat ait reconnu la nécessité d'accorder aux maîtres secondaires, comme à toutes les catégories de fonctionnaires, un niveau de vie au moins équivalent à celui de 1939. Les difficultés croissantes qu'a le Département de l'instruction publique à repourvoir les postes vacants sont la conséquence de la désaffection à l'égard d'une profession qui ne jouit pas auprès des jeunes du prestige que devrait lui valoir son importance pour l'avenir du pays. Nous espérons — et certains indices justifient cet espoir — que la revalorisation de la fonction aura l'effet que nous souhaitons.

Le second acte législatif est la loi du 5 décembre 1955, introduisant dans la vénérable loi du 25 février 1908 sur l'instruction publique secondaire deux nouveaux articles, en vertu desquels les Collèges cantonaux et les Ecoles supérieures de jeunes filles pourront ouvrir des classes mixtes.

En adoptant le principe de la co-éducation au niveau secondaire, le Grand Conseil donnait son approbation au plan de réforme élaboré depuis des années par le Département. L'exposé des motifs, à l'appui du projet de loi, ne laissait aucun doute sur l'intention de l'autorité exécutive d'appliquer dans les classes mixtes de 1re année, qui devaient s'ouvrir au printemps 1956, les nouveaux programmes. En fait, depuis avril de cette année, la réforme de l'enseignement secondaire est entrée dans la phase de la réalisation. Une première « volée » d'élèves vit sous le nouveau régime, qui, en gagnant chaque année un nouvel étage de l'édifice scolaire, atteindra le faîte en 1963. A ce moment-là, la réorganisation pédagogique et administrative de l'enseignement secondaire sera complète. Des collèges à plusieurs sections parallèles se seront

substitués aux établissements spécialisés et les Ecoles supérieures de jeunes filles auront vécu.

Mais la réforme de structure n'est pas tout. Plus importante encore est la refonte des programmes et l'élaboration des méthodes appropriées à la nouvelle tâche que prétend assumer l'école secondaire : orienter ses élèves en fonction de leurs aptitudes intellectuelles. L'institution d'un premier cycle de deux années, au programme commun à tous les élèves, ne résout pas, par elle-même, le problème. Il y faut des maîtres formés spécialement. C'est à quoi s'est appliqué le Département en organisant des séminaires destinés aux maîtres des classes de première année pour les initier aux nouveaux programmes et aux méthodes d'orientation scolaire. Il est aidé dans cette tâche par une équipe de psycho-pédagogues chargée de mettre au point les épreuves d'aptitudes mentales, dont les résultats, complétés par ceux du travail scolaire, doivent fournir une base objective au conseil d'orientation.

Au printemps 1956, de nouveau, les examens d'admission ont comporté, à côté des épreuves proprement scolaires, des épreuves d'aptitudes générales. Il faudra encore plusieurs années pour que leur valeur de pronostic puisse être fermement établie.

Une modification profonde des programmes entraîne inévitablement l'élaboration de nouveaux manuels. Celle des manuels d'histoire est déjà avancée. Des manuels de français — grammaire, précis d'orthographe, vocabulaire — sont en préparation.

A côté de ce souci majeur de la réforme, le Service de l'enseignement secondaire a celui de trouver des solutions aux multiples problèmes que pose, dans des circonstances particulièrement défavorables, l'accroissement des effectifs.

En dix ans, le nombre des élèves a passé de 5572 à 7458. Cette augmentation de 1886 élèves est le fait des établissements cantonaux, pour 552 élèves, et des établissements communaux pour 1334. De 1954 à 1955, l'augmentation est de 403. Elle est due uniquement aux écoles secondaires du degré inférieur : Collèges et Ecoles supérieures de jeunes filles, celles du degré supérieur (Gymnases, Ecole supérieure de commerce et école normale) ayant des effectifs stationnaires. Les circonstances défavorables évoquées plus haut sont le recrutement gravement insuffisant du personnel enseignant, qui oblige le Département à avoir recours à un nombre excessif de maîtres temporaires qui, souvent, n'ont ni la formation, ni les titres requis par la loi ; quant aux remplacements, seuls les étudiants et les retraités permettent de les assurer. Le nombre des personnes enseignant dans les écoles secondaires a passé en une année de 523 à 558.

Une autre conséquence de l'augmentation des effectifs est l'insuffisance des locaux. L'étude par les architectes désignés après concours, pour des bâtiments à construire à Béthusy, derrière le Collège classique cantonal avec lequel ils formeront un groupe de 44 classes ordinaires, est actuellement en cours. Un concours de projets pour la construction d'un autre groupe aussi important, à l'Elysée, va être ouvert. En attendant la réalisation absolument nécessaire de ces projets, il faut tirer parti de tout. Fort heureusement, l'ouverture en automne 1955 du groupe scolaire du Belvédère, construit par la Commune de Lausanne

pour son Ecole supérieure et son Gymnase de jeunes filles, a permis à l'Etat de loger quelques-unes de ses classes dans une des plus belles écoles qui soient. *M. M.*

Enseignement supérieur

Notre Université a perdu un professeur en exercice : le philosophe Pierre Thévenaz, né en 1913 ; elle a perdu sept professeurs honoraires : MM. Paolo Arcari, Albert Barraud, Gustave Dumas, Rodolphe Mellet, Léon Morf, Jean Morin, qui a dirigé durant des années le « Cours » de Leysin et Auguste Rollier, nommé professeur honoraire en 1928, sans avoir jamais enseigné à l'Université de Lausanne.

MM. Jean Piaget, Charles Scholder et Louis Hegg ont été nommés professeurs honoraires ; M. Jean Golay a été promu à l'ordinariat.

A la fin de l'année universitaire 1954-1955, le corps enseignant de l'Université se composait de 52 professeurs ordinaires, 53 professeurs extraordinaires, 43 chargés de cours, 35 privat docents et 6 lecteurs. L'événement de l'année est sans doute l'approbation par la commission universitaire du projet de revision du Règlement général de l'Université, œuvre de longue haleine, confiée à une commission *ad hoc* qui a tenu de nombreuses séances. Ce texte a été depuis discuté et adopté par le Sénat ; la revision de la loi suivra.

Le professeur Paul Aebischer a occupé pendant un semestre la chaire Franqui à l'Université de Liège ; M. Daniel Aubert, privat docent, a été nommé professeur extraordinaire de géologie à l'Université de Neuchâtel ; M. Jean Tripod, privat docent, a été appelé, en qualité de professeur extraordinaire, à la Faculté de médecine de l'Université nationale de Mexico.

Au semestre d'hiver 1954-1955, l'Université avec l'Ecole polytechnique a compte 1864 étudiants réguliers et 79 auditeurs ; au semestre d'été 1955, 1742 étudiants réguliers et 68 auditeurs, soit près de cent étudiants de plus que l'été précédent.

Le chœur universitaire, sous la direction de M. Carlo Hemmerling, s'est fait entendre dans les cérémonies universitaires, et, en outre, à Nyon, Pully et Nancy.

L'Université a offert quatre bourses à des étudiants étrangers, trois à des Américains et une à un Allemand ; en contrepartie, quatre de nos étudiants ont pu passer une année à l'étranger. La « Gazette de Lausanne » a offert quatre bourses d'études pour l'année académique 1955-1956. Un généreux et fidèle donateur a remis à l'Université une somme de 5000 francs, dont 2000 ont été versés au Comité de patronage et 3000 au Fonds des subsides pour l'impression des thèses. Ce fonds a alloué sept subsides, pour un total de 6600 francs.

A la Faculté de théologie, M. Emile Golay, professeur honoraire, a été chargé, avec M. Michel Testuz, de l'enseignement relatif à l'Ancien Testament et à la langue hébraïque ; il a ainsi pu fêter ses quatre-vingts ans en pleine activité ! La Faculté a décerné 9 licences.

A la Faculté de droit, M. Pierre Petermann, avocat, a été chargé de l'enseignement du droit des assurances. La Faculté a décerné 12 licences et 11 doctorats.

A l'Ecole des sciences sociales et politiques, M. Georges-André Chevallaz, docteur ès lettres, directeur de la B.C.U., donne, en qualité de chargé de cours, l'enseignement de l'histoire diplomatique ; M. Jean Meynaud, de Paris, a été autorisé à donner, à titre de privat docent, un cours d'introduction à la science politique. L'Ecole a décerné 15 certificats d'études pédagogiques, 1 licence ès sciences sociales, 8 licences ès sciences politiques, 5 licences ès sciences pédagogiques, 3 diplômes d'études diplomatiques et consulaires, 3 doctorats ès sciences politiques et 1 doctorat ès sciences pédagogiques.

A l'Ecole des hautes études commerciales, feu le professeur Schiess a été remplacé par M. le professeur Jean Golay et M. Henri Rieben. L'Ecole a décerné 9 certificats d'études supérieures, 5 certificats complémentaires de licence, 33 licences ès sciences commerciales et économiques, 4 licences ès sciences commerciales et actuarielles, 3 doctorats ès sciences commerciales et économiques.

A la Faculté de médecine, MM. Marcel Nicod et Jean-Louis Rivier ont été autorisés à enseigner en qualité de privat docents. 29 étudiants ont passé avec succès les examens professionnels fédéraux. En outre, la Faculté a décerné 35 doctorats en médecine, 4 diplômes de médecin, 39 diplômes de médecin avec doctorat.

A la Faculté des lettres, feu le professeur René Bray a été remplacé par M. le professeur Gilbert Guisan et M. Jacques Mercanton, nommé professeur extraordinaire. M. Jacques Freymond, appelé à la direction de l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève, est remplacé par M. Jean-Charles Biaudet, professeur extraordinaire. M. Jean Leymarie, chargé de cours, a été promu professeur extraordinaire et M. Daniel Poyan assume en qualité de privat docent l'enseignement de la langue et de la littérature espagnoles. La Faculté a décerné 12 certificats d'études françaises, 7 diplômes d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 14 licences ès lettres (diplôme d'Etat), 2 licences ès lettres (diplôme d'Université) et 2 doctorats ès lettres.

A la Faculté des sciences, M. Roland Jaunin a été autorisé à donner en qualité de privat docent un cours de chimie organique. La Faculté a décerné 7 licences ès sciences (diplôme d'Etat), 4 licences ès sciences (diplôme d'Université), 4 diplômes de chimiste, 2 diplômes de géologue et 8 doctorats ès sciences.

A l'Ecole de pharmacie, 13 étudiants ont passé avec succès les examens professionnels fédéraux. En outre, l'Ecole a décerné 4 diplômes universitaires de pharmacien.

A l'Ecole polytechnique, le nombre des étudiants approche de 700 ; le problème des locaux commence à se poser. M. Georges Champrenaud, secrétaire de l'Ecole, a été remplacé par M. Pierre Pochon. M. Robert Monnier a été appelé à enseigner la technologie chimique et la chimie technique. M. Pierre Foretay enseigne en qualité de professeur extraordinaire les éléments d'architecture et de la construction pratique. L'Ecole a décerné 16 diplômes d'architecte, 15 diplômes d'ingénieur civil, 23 d'ingénieur-mécanicien, 6 d'ingénieur-électricien, 8 d'ingénieur-physicien, 6 d'ingénieur-chimiste, 3 diplômes de géomètre et 1 doctorat ès sciences techniques.

LOUIS MEYLAN.